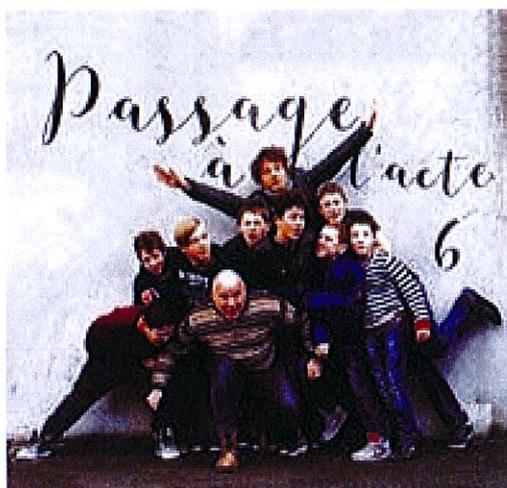


PASSAGE À L'ACTE 6: SOIGNER PAR LA MUSIQUE ET LES MOTS

AMÉLIE THOMAS
Éducatrice spécialisée

L'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) souhaite mettre en place un dispositif dont l'objectif est de soigner par la musique et les mots, avec l'aide de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) Leconte de Lisle (Bourgogne-Franche-Comté).



« Les ITEP accueillent des enfants présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages... »
(Décret 2005-11 du 6 janvier 2005).

Le dispositif ITEP 70 organise pour la sixième année un atelier chanson encadré par un auteur-compositeur-interprète, un musicien et un photographe.

Le passage à l'acte est le résultat de l'impossibilité pour les jeunes accompagnés de mettre des mots sur leur ressenti. Dans le langage courant, il correspond à une mise en action positive. Durant une première semaine, les enfants travaillent sur l'écriture de chansons en compagnie, cette année, de Nicolas Jules et de son batteur. La seconde semaine est consacrée à l'enregistrement des textes produits afin d'organiser 3 concerts de restitution, suivis d'un concert de l'artiste dans des salles de spectacle de la région. C'est ainsi qu'un CD voit le jour.

RENOUVELER LES MODALITÉS D'INTERVENTION

Un photographe immortalise ces instants de vie et met les jeunes en valeur. Ce projet permet aux jeunes un accès au champ culturel et donne de leur environnement et d'eux-mêmes une image très valorisante. La pérennité de cette action est importante et est un élément essentiel du processus soignant. La pratique culturelle favorise un renouvellement des modalités d'intervention des professionnels au contact de méthodes et de pratiques différentes et innovantes. ☒

ATELIERS D'ÉCRITURE POUR PETITS ROMANCIERS

CET ARTICLE A ÉTÉ RÉDIGÉ PAR LES ENFANTS
DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE L'ITEP

L'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Henri Viet (Haute-Marne; Grand Est), géré par l'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA), a mis en place des ateliers d'écriture dans le cadre desquels les enfants ont écrit et publié des ouvrages en partenariat avec une auteure de littérature jeunesse.

Prenant comme points de départ des albums traduits par Faustina « Le manuel des bonnes manières, Bêtes » pour les plus petits, et de son roman « Les oiseaux noirs », pour les plus grands, ces ateliers ont donné aux enfants l'occasion de jouer avec les mots, les phrases et les expressions, pour mieux exprimer les rêves, les émotions et l'indicible.

Ces ateliers ont débouché sur la création collective de deux livres : l'album « *(Im)possibilités, rêveries et bêtises* », écrit et illustré par la classe interne, et le récit épistolaire « *Lettres de Seelenheim* », imaginé par les plus grands d'après l'univers des Oiseaux noirs.

Les deux ouvrages, réalisés par les groupes d'enfants, ont été imprimés, reliés, puis remis aux enfants. Ils ont été présentés à l'établissement lors d'une inauguration festive, à l'occasion de laquelle ils ont pu, à la façon de vrais auteurs, les dédicacer. La présentation des ouvrages a eu lieu en juin 2016, en présence de Faustina. Lors de la première séance, elle avait dédicacé ses livres aux enfants. Cette fois, ce sont eux qui lui ont dédicacé leur production : la boucle est bouclée.



PASSER PAR LES MOTS PLUTÔT QUE PAR LES GESTES

Les objectifs sont de faire prendre conscience aux enfants de leur potentiel d'imagination et de création au-delà de l'aspect scolaire de la lecture et de l'écriture, de les valoriser en tant qu'« apprentis écrivains » grâce à l'objet livre finalisé, de les faire participer à une expérience originale grâce à un échange privilégié, exceptionnel et régulier avec une vraie auteure. Les ateliers ont aussi permis aux enfants de côtoyer l'univers de la littérature jeunesse, qui peut de prime abord leur paraître inaccessible, et d'apprendre à passer par les mots plutôt que par les gestes, découvrir et appréhender « comment dire » pour éviter le passage à l'acte. ✕

DROITS ET LIBERTÉS : UNE VIDÉO PARTICIPATIVE

ALEXANDRA DAL GOBBO
Responsable qualité nationale

Dans l'esprit de la Loi du 2 janvier 2002, en suivi des évaluations externes des établissements et services de l'association, l'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) (Nord ; Hauts-de-France) a réalisé un support vidéo éducatif et participatif traduisant les droits énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

La loi instaure un certain nombre d'outils obligatoires dans le secteur (Charte, projet d'établissement, livret d'accueil, etc.). Ces outils ont vocation à renforcer la participation des usagers et à promouvoir la liberté de choix et le consentement éclairé. Or, force est de constater qu'ils ne leur sont pas accessibles. Le projet part de constats établis par les professionnels de terrain et les Conseils de la vie sociale des établissements. Les cabinets d'évaluation externe ont également identifié la problématique. Le projet est initié dans le cadre du Comité de pilotage qualité associatif (COPILASS), chargé de la définition et de l'évaluation de la politique d'amélioration continue de l'association.

ACCESSIBILITÉ DU CONTENU

Les objectifs sont nombreux. Ils visent à créer un outil favorisant l'accessibilité du contenu de la Charte des droits et libertés tout en cherchant à développer une logique participative interne à l'ALEFPA, associant dans un même projet, usagers, personnels, administrateurs et autres personnalités de l'ALEFPA. Par ce biais, une action de communication interne et externe permettant aux personnels de l'ALEFPA de s'engager sur les contenus de ce texte, sur les valeurs qui y sont présentées et sur les moyens de les partager le plus largement possible au sein des équipes et avec les usagers est rendue possible. ☺



LE COMPAGNONNAGE, ACCOMPAGNEMENT INTER-ÉTABLISSEMENTS

PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE DU COMPAGNONNAGE,
DIRECTEURS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

L'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) (Hauts-de-France), expérimente depuis 2015, une modalité d'accompagnement « le compagnonnage », alliant mobilité-décloisonnement sectoriel et insertion sociale et professionnelle au service des jeunes accueillis.

À l'heure du décloisonnement des politiques publiques, des logiques de territorialisation et de désinstitutionnalisation, l'ALEFPA innove en proposant des parcours à la carte où le territoire national associatif est au service des jeunes. Le « compagnonnage » permet de réfléchir à la mobilisation des ressources diversifiées des établissements et des territoires pour apporter des réponses individualisées aux parcours des jeunes. Il est identifié comme une modalité d'accompagnement supplémentaire, mobilisable pour l'utilisateur.

UN ACCOMPAGNEMENT PARTAGÉ

Il s'agit d'aller au-delà de l'accompagnement institutionnel en développant l'accompagnement partagé inter-établissements pour répondre aux défis d'insertion socio-professionnelle et d'immersion des jeunes. L'autonomie est favorisée notamment dans le cadre d'un travail sur la mobilité (lever des freins, développer des compétences techniques) et de l'insertion sociale et professionnelle (formation, stages, découverte métier). Les usagers concernés par cette modalité d'accompagnement, développent des savoir-être et des compétences transférables, renforçant ainsi leur insertion sociale et professionnelle. Cette logique décloisonnée permet la mise en place de parcours personnalisés d'insertion et d'intégration sur le territoire national associatif. Actuellement, 20 jeunes ont pu bénéficier de ce programme dans le cadre de 8 établissements mobilisés présents sur 5 territoires. ✕



IMPACTS MULTIPLES SUR LES USAGERS

- Développement de compétences professionnelles (évaluation des compétences)
- Autonomie
- Meilleure estime de soi
- Développement de la mobilité des jeunes
- Permettre à des jeunes de travailler le rapport à leur ancrage territorial et culturel : « partir pour mieux revenir », « découvrir et comprendre d'où je suis »
- Remobilisation sociale et professionnelle
- Capacités à valoriser leur parcours pour favoriser l'accès à des formations qualifiantes, voire des contrats d'apprentissage

